

Au Conseil Communal de Corcelles-près-Payerne

Rapport de la Commission de Gestion 2022

Préavis n° 02/2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La Commission de Gestion est composée des membres suivants :

Madame et Messieurs	Sandrine Rapin Damien Coucet Alain Monney Laurent Jaquemet Daniel Oulevey Nicolas Ripoll Thierry Buache, Président rapporteur
---------------------	---

Préambule

Afin de s'acquitter de son mandat, la Commission s'est réunie pour une première séance le 21 février 2023, afin d'élaborer son calendrier de travail ainsi que les thématiques spécifiques à ses investigations.

Le 13 mars nous avons reçu la Commission des Finances et le 3 avril une délégation du Bureau du Conseil Communal.

Les autres séances de travail ont été réparties les 27 mars, 25 avril, 23 et 30 mai 2023.

Les 18 avril, 3 et 9 mai la Commission a entendu à tour de rôle chacun de nos Municipaux.

Lors de ces séances, les Municipaux ont eu la possibilité de nous présenter les divers travaux et démarches entrepris lors de l'année 2022, relatifs à leur propre dicastère. Ils nous ont renseigné en toute transparence sur nos questions et diverses remarques concernant les projets et investissements réalisés durant l'exercice comptable 2022.

Enfin, le 20 mai a été consacré à la traditionnelle visite de notre vignoble en Lavaux.

Nous tenons aussi à relever l'excellente collaboration avec la Commission des Finances et le Bureau du Conseil.

En complément de l'étude de l'exercice 2022, la Commission a procédé à l'analyse des vœux, des questions et autres remarques émis par les Commissions de Gestion précédentes.

Nous avons aussi vérifié la concrétisation des réponses de la Municipalité à ces précédentes demandes.

CONSEIL COMMUNAL

Président S. LAMBELET :

Secrétaire F. MOLL :

Fonctionnement des Commissions du Conseil Communal

La Commission de Gestion porte à l'attention du Conseil Communal qu'aucun délai pour le traitement des préavis municipaux n'est inscrit dans notre règlement.

Depuis un certain temps et selon les remarques des Conseillères et des Conseillers, la Municipalité mets une certaine pression pour le délai de dépôt des rapports des commissions. Cette situation n'a pas de base règlementaire et serait devenu une coutume.

Nous rappelons qu'il incombe au Président rapporteur d'informer le Bureau du délai de dépôt des rapports en fonction du nombre des séances et du besoin d'investigation de cette dernière et non à l'exécutif d'imposer son calendrier.

Pour rappel, cette règle ne s'applique pas pour les rapports du Budget et de la Gestion qui doivent être déposés selon le calendrier prévu en annexe 1 de notre règlement.

Règlement communal

Une révision de la loi sur les communes étant en cours au niveau cantonal, un toilettage de notre règlement du Conseil Communal devra en découler d'ici la fin de la législature 2021-2026, au mieux.

PROPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Lors de la prochaine révision de notre règlement du Conseil, la commission propose de nommer les membres de la COGE de manière à garantir un suivi sur 2 ou 3 ans.

Syndic D. GIVEL :

Administration générale – Sécurité publique – Mobilité – Promotion économique

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Selon l'analyse de la Commission des Finances, la Commission de Gestion remarque, une augmentation des vacations en 2022. Cette augmentation est récurrente depuis le début de la législature.

Selon les réponses collectées, ces vacations supplémentaires sont dû aux présences soutenues de notre exécutif dans les CODIR et COPIL des diverses associations intercommunales et intercantionales. Cet engagement avait été souhaité par le Conseil Communal.

De plus, les nombreux projets en cours lors de l'exercice 2022, ainsi que les dernières rocades au sein de la Municipalité expliquent, en partie, ces augmentations.

Vœux n° 1

La Commission souhaite que les augmentations récurrentes des vacations Municipales se stabilisent pour les prochains exercices, et demande d'améliorer leur efficience lors des diverses représentations.

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

Selon le Rapport de Gestion 2021 le vœu n°2 mentionnait la mise à jour du règlement du personnel communal dans les meilleurs délais.

Selon les informations données par la Municipalité, ce règlement est en cours de rédaction et comme mentionné dans la réponse à ce vœu, il devrait être terminé en fin de législature.

POLICE - SECURITE – chapitre 60

La Municipalité a étudié la possibilité de mettre à disposition, contre rémunération, un agent de sécurité publique (ASP).

À la suite de nombreuses discussions avec la Commune de Payerne, cette possibilité n'a pas abouti, pour des raisons de disponibilités des agents Payernois.

Suite à la situation internationale en 2022, la Commission de Gestion a souhaité, en date du 9 mai, se rendre à l'abri PC antiatomique communal, pour une visite des lieux en présence de Monsieur le Syndic Givel et Monsieur Arrigoni, responsable de site pour la commune.

La gestion et l'exploitation de cet abri est de compétence cantonale via la PCi. La commune gère les locations (uniquement de la partie EST) et se charge de pourvoir aux éventuels entretiens de l'immeuble.

Le contrôle des abris PC privés du village est de compétence cantonale et ne relève pas des autorités communales.

Actuellement, même avec l'augmentation de la population, notre taux de couverture en abris est suffisant. À ce jour, aucune obligation de créer de nouvelles places n'est imposée.

Un point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de problèmes liés aux éventuelles pénuries d'eau et d'électricité a été créé au local de la voirie.

Afin de se prémunir en cas de coupure d'électricité et dans le but de garantir l'approvisionnement en eau du village, une génératrice sera mise en place à la station de pompage.

MPLE A. BAUX JAQUEMET

Vignes - Affaires sociales - Petite enfance

En fin d'année 2022, nos vins blancs n'étaient plus disponibles à la vente. Le remplacement des plants de Chasselas par d'autres cépages et/ou les divers minages à venir pourrait conduire à un manque de vin blanc sur les prochaines années.

Question N° 1

Afin de satisfaire notre fidèle clientèle, quelle stratégie la Municipalité va-t-elle mettre en place pour garantir les litrages de vin blanc, durant les prochaines années ?

Suite au problème de trouble du Pinot Noir survenu en 2022 et après analyse, les bouteilles en stock ont été ouvertes et le vin a été filtrées une deuxième fois, puis remis en bouteille sans toutefois en affecter la qualité du vin.

Suite à la visite de notre domaine viticole en Lavaux, la commission constate avec satisfaction que la Municipalité est soucieuse de garantir la bonne qualité de la récolte par un suivi rigoureux, tout au long du processus de récolte, pressurage et encavage des moûts.

MPL O. CHERBUIN

Informatique – Epuration – Cours d'eau – Affaires religieuses – Cimetière

SERVICE INFORMATIQUE – chapitre 19

Pour rappel et selon le rapport de gestion 2021, la Commission de l'époque avait émis le vœu n° 7 ci-dessous :

Tout collaborateur ayant accès à l'informatique devrait suivre une formation de base donnée par OFISA, avec des mises à jour régulières. De plus, ces mêmes collaborateurs devraient s'engager à respecter des règles visant à réduire les risques (ces règles pouvant être édictées sous forme d'engagement ou de charte) comme c'est le cas dans bon nombre d'entreprises privées ou publiques.

L'investissement dans le domaine informatique paraît insuffisant à la commission notamment dû aux risques encourus ainsi qu'à l'évolution et à la virulence des attaques.

Par conséquent, un équipement adéquat et une formation continue sont nécessaires.

Réponse de la Municipalité ;

La Municipalité prend note du vœu de la Commission et adaptera son fonctionnement en conséquence. Les prochains budgets seront adaptés si nécessaire.

La Commission de Gestion constate que selon le budget 2022 aucun montant n'a été prévu dans le compte 19.3091 formation continue.

Les comptes par ordre administratif notifient une charge de CHF 581,60.

Question n° 2

Le montant de 581,60 déposé pour la formation continue informatique ne semble pas suffisant pour se prémunir contre les cyber-attaques. Qui assumerait les conséquences technique et financière en cas de piratage informatique ?

EPURATION – chapitre 46

La Municipalité n'a pas encore mené de réflexion quant à la nouvelle affectation des terrains de notre STEP après sa désaffectation et sa démolition. Une réflexion aura lieu durant la prochaine législature dès que le raccordement à l'Épaise sera connu.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

Les travaux de mise en séparatif effectués en 2022 se sont déroulés selon le programme prévu. Le quartier des rues Vers-chez-Cherbuin et Clos à Pugin était le premier secteur en zone d'infiltration des eaux claires.

La Commission s'est renseignée sur la méthode choisie pour les autres secteurs concernés par l'infiltration. Il incombe donc aux propriétaires en zone d'infiltration défini par le PGEE, d'exécuter les travaux de séparatif selon un calendrier défini par la Municipalité. Des séances d'information seront mises en place et des dates butoirs pour la réalisation des travaux privé seront imposées.

La Commission relève avec satisfaction la planification des prochains grands tronçons de mise en séparatif mentionnée dans le rapport Municipal. Elle invite l'exécutif à mettre tout en œuvre pour garantir le calendrier de ces travaux avant le raccordement de notre réseau à la nouvelle STEP de l'Épaise.

CIMETIERE – chapitre 64

M. le Municipal Cherbuin informe la Commission qu'aucune désaffectation des anciennes sépultures n'est envisagée pour l'instant.

Durant l'année 2022, les ensevelissements représentent env. 10 % des décès dans la commune. Ce pourcentage est stable depuis plusieurs années

Une réflexion a eu lieu au sein de l'exécutif quant à la réalisation d'un espace de recueillement sur le côté Nord du cimetière afin de combler l'espace vide qui ne sera pas utilisé avant de nombreuses années.

Les travaux d'accès par le côté Nord réalisés en 2022 sont conformes aux normes d'accessibilité PMR.

Question N° 3

Lors de la remise en état du parking du cimetière actuellement affecté comme zone de chantier pour les travaux du giratoire du Bornalet, un revêtement de sol permettant de garantir un accès aux personnes à mobilité réduite est-il prévu ?

MPL L. COSENDAI

Finances - Instruction publique

FINANCES – chapitre 2

La cotisation pour la participation à l'ORPC est comptabilisée au prorata du nombre d'habitants.

La Commission de gestion se joint à la Commission des finances quant à l'analyse détaillée des comptes et bilan communal pour l'exercice 2022.

La situation financière 2022 est des plus réjouissante, avec des investissements de CHF 1'619'828.- sans recours à l'emprunt et un résultat positif de CHF 397'494,61 après amortissements supplémentaires et mise en réserve comptables pour environ CHF 905'000.--.

Cette situation financière très favorable doit permettre à la Municipalité de mener une réflexion sur une nouvelle baisse du point d'impôt communal.

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitre 50

L'opération « coup de balai » qui était initialement programmée en 2022 devrait avoir lieu en 2023.

MPL B. COUCET

Bâtiments communaux – Société locales – Affaires culturelles

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

Aucun soutien particulier n'a été demandé par nos sociétés locales suite à la reprise des activités post-COVID 19.

Les adaptations des subventions aux sociétés locales ont lieu une fois par législature. Le montant alloué prend en compte, entre-autre, l'encadrement des jeunes.

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Temple : suite à divers travaux sur l'horloge du clocher, une remise à neuf du système semble être la seule solution pérenne.

Refuge Forestier : la Commission constate que les réservations du refuge ne sont pas systématiquement mises à jour sur le site internet communal. La relation location/état des lieux n'a pas été optimum en 2022. Ces problèmes sont connus de la Municipalité, des mesures et améliorations seront prises.

Bâtiment Administratif : (357.436) Selon le contrat de bail avec la société Denner, le supplément de loyer est compté à 2% du chiffre d'affaires.

Les recommandations sur l'économie d'énergie du Conseil Fédéral et du Canton de Vaud ont été appliquées sur les bâtiments publics gérés par la Commune

MPLE J. RAPIN

***Aménagement du territoire – Police des constructions
Environnement – Gestion des déchets***

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

Selon les informations reçues, le développement du projet PaCom respecte les délais prévus. Pour l'analyse des propositions du bureau d'aménagiste la Commission permanente est intégrée aux réflexions de la Municipalité. Diverses informations et positionnements restent à recevoir des services cantonaux.

Pour rappel, il n'y a aucune possibilité d'avancer plus rapidement que la Commune de Payerne, le dépôt du dossier pour l'examen préalable doit être conjoint.

DECHETTERIE – chapitre 45

En date du 18 avril dernier, la Commission de Gestion s'est rendue sur site de la déchetterie pour une visite avec Madame la Municipale Rapin.

Les travaux d'aménagement du dallage en béton donnent entière satisfaction aux exploitants et permettent de simplifier les manœuvres.

La fréquentation est en augmentation du fait du développement démographique du village. Il n'est toutefois pas prévu d'agrandissement du site dans l'immédiat. Toutefois une prolongation de l'horaire serait une possibilité.

Vœux n° 2

La Commission de Gestion demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'étendre les horaires de la déchetterie communale

Le financement de la déchetterie n'est pas entièrement couvert par les taxes déchets selon le principe du pollueur-payeur, la différence est comblée actuellement par l'impôt. Il serait souhaitable de tendre à l'équilibre pour les prochains exercices comptables.

MPL P.A. RAPIN

Routes – Voirie / Service des eaux – Domaines – Forêts – Comblement de Rosex

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

Le marquage à la place de sports concerne le saut en longueur et la piste du 100m.

FORÊTS – chapitre 32

Lors du vote pour l'adhésion au groupement forestier Broye-Vully, préavis 08/2022 le 5 octobre 2022, la Commission a émis le vœu de garantir la gratuité des sapins pour la fête de Mai. Selon le PV de cette séance, Monsieur le Municipal Rapin a confirmé le maintien de cette gratuité si « les jeunes vont chercher eux-mêmes les sapins dans la forêt, comme cela se fait actuellement »

Question n° 4

Suite à l'intégration de notre commune dans le groupement forestier, la situation sur la gratuité des sapins pour la décoration du village lors de la fête de Jeunesse est-elle remise en cause ?

ROUTES et VOIRIE – information

La parcelle communal n° 3446 rue Alexandre Dumont a été mise à disposition par la Municipalité à l'entreprise du Groupe Grisoni pour la durée des travaux à la rue Verschez-Cherbuin et Impasse Clos à Pugin. La remise en état sera effectuée par cette dernière après la fin des travaux.

Question n° 5

Quelle procédure la Municipalité a-t-elle mis en place pour autoriser l'exploitation de cette zone de dépôt de chantier, située dans une zone résidentielle et à proximité de la crèche ?

Conclusion

La Commission félicite la Municipalité pour l'excellent travail accompli lors de l'élaboration des documents transmis et remercie également les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies lors de nos séances

En conclusion, la Commission de Gestion vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil Communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la Commission sur le préavis n°02/2023 décide :

Art 1

d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2022 tels que présentés

Art 2

d'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale

Sandrine Rapin

Damien Coucet

Alain Monney

Laurent Jaquemet

Daniel Oulevey

Nicolas Ripoll

Thierry Buache, Président rapporteur